

FORMEDIA
FORMATION PROFESSIONNELLE

DROIT DES ENTREPRISES`

OBJECTIFS

Acquérir une méthodologie pour la mise en place de procédures pour éviter tout contentieux avec le personnel. Connaître l'essentiel du droit du travail dans le cadre de la prévention du contentieux prud'homal.

COMPÉTENCES VISÉES :

À l'issue de cette formation, vous serez capable :
- de maîtriser les fondamentaux du droit du travail

PRÉREQUIS

Avoir des notions en droit du travail

PUBLIC

Responsable d'établissement, RRH, gestionnaire RH

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations, PowerPoint, vidéos.

COMPLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

Formation participative dans laquelle les participants pourront transposer les acquis avec des mises en situations

NOMBRE D'HEURES

2 jours (14h00) - 9H00-12H00/ 13H30-17H30

COÛT DE LA FORMATION

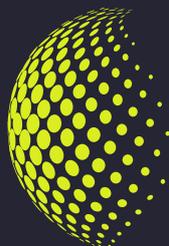
700 € HT

MODALITÉS D'ORGANISATION

12 stagiaires

PROFIL ANIMATEUR(S)

Expert en droit du travail



PROGRAMME

1. SE REPÉRER DANS LES RÈGLES APPLICABLES EN DROIT DU TRAVAIL

- 1.1 Connaître la structure du droit du travail.
- 1.2 Comment s'articule la convention collective avec le code du travail ?
- 1.3 Où trouver l'information utile ?
- 1.4 Utiliser efficacement le règlement intérieur.

2. SÉCURISER LE RECOURS AUX CDD, À L'INTÉRIM ET À LA SOUS-TRAITANCE

- 2.1 Utiliser le CDD à bon escient.
- 2.2 Avoir en tête les nouvelles surcotisations chômage sur les CDD courts.
- 2.3 Sécuriser la succession des CDD ou des missions d'intérim.
- 2.4 Sécuriser le recours à la sous-traitance.

3. MANAGER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS EN INTÉGRANT LE DROIT DU TRAVAIL

- 3.1 Suivre efficacement la période d'essai.
- 3.2 Connaître ses marges de manœuvre en matière de modification de contrat de travail.
- 3.3 Organiser et gérer le temps de travail des équipes (respect des durées maximales, repos, pause,...).
- 3.4 Faire face aux différentes absences : congés payés, maladie,...
- 3.5 Fixer et évaluer les objectifs dans le respect du contrat de travail.
- 3.6 Veiller au respect des responsabilités de l'employeur en matière de santé au travail.
- 3.7 Manager sans harceler ni discriminer.
- 3.8 Exercer le pouvoir disciplinaire et sanctionner les comportements fautifs.
- 3.9 Gérer les ruptures du contrat de travail (y compris rupture conventionnelle homologuée).

4. PRENDRE EN COMPTE AU QUOTIDIEN LE CADRE LÉGAL DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

- 4.1 Distinguer le rôle des différentes instances représentatives du personnel.
- 4.2 Évaluer les droits et devoirs des élus.
- 4.3 Comprendre la place du management dans les relations sociales.
- 4.4 Gérer la relation au quotidien avec les représentants du personnel.